

MAIRIE DE VILLENEUVE-D'AMONT

25270

Tél : 03.81.89.51.51
Mail : mairie@villeneuve25270.fr

ARRETE n°18/2025 du 4/07/2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chapelle et aménagements paysagers sur le site de l'église sinistrée

Mme le Maire de Villeneuve d'Amont,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-6 et R.2172-1 à R2176-6,

Vu la délibération n°2024_DEC_2 du conseil municipal en date du 12/12/2024 autorisant Madame le Maire à signer tout acte relatif à la sélection du maître d'œuvre pour la construction d'une chapelle et aménagements paysagers sur le site de l'église sinistrée,

Vu la procédure de mise en concurrence engagée pour la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet susmentionné,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services compétents,

Considérant que le cabinet GOETSCHY + CABELLO SARL, sis 9 rue des Fabriques – 68470 FELLERING, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection préalablement définis,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chapelle et aménagements paysagers sur le site de l'église sinistrée est attribué au cabinet GOETSCHY + CABELLO SARL, pour un montant de 201 825.00€ HT et 242 190.00€ TTC, selon les conditions définies dans le marché.

ARTICLE 2 : Mme le Maire est autorisée à signer le marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 3 : Le Secrétariat de mairie est chargé de la publication du présent arrêté, de la notification aux intéressés et de la transmission à Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier. L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Villeneuve d'Amont
Le 4/07/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

